

## MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 05 JUIN 2024 A 20 H 00

#### Etaients présents :

Mme Marie Jeanne DABADIE, Maire	Mr Alexandre MATRAIRE, Conseiller municipal
Mr Thierry FEUGIER, 1 <sup>er</sup> Adjoint	Mr Alain FUSTIER, Conseiller municipal
Mme Anne DE CASTRO, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Sandrine MARCHAND, Conseillère Municipale
Mme Philomène BOURGEOIS, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Mr Joseph ROMERA, Conseiller municipal
Mr Michel CHALOIN, 4 <sup>ème</sup> adjoint	Mr Christophe MOCELLIN, Conseiller municipal
Mr Jean-Luc TOURNIER, 5 <sup>ème</sup> adjoint	Mme Françoise RENARD, Conseillère municipale
Mme Catherine TROUILLET, Conseillère municipale	Mme Sophie MACCAGNO, Conseillère municipale
Mme Sandrine MICHALLAT, Conseillère municipale	Mme Jackie CHALANCON, Conseillère municipale

Elus en exercice : 18

Quorum nécessaire : 9

Présents : 16

**Quorum atteint**

**A donné Pouvoir : 0**

**Absents : 2**

Mr Jean-Pierre PERROT,  
Mr Max BELLE

**Absents excusés : 0**

Mr Christophe MOCELLIN est désigné comme secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024 qui est approuvé comme suit :

**Vote : Pour : 15**

**Abstention : 1**

Madame Le Maire informe qu'un point supplémentaire sera traité à l'ordre du jour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

1. **Dénomination de voirie.**
2. **Révision du règlement intérieur de la garderie.**
3. **Convention de financement du fond d'innovation pédagogique dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de refondation**
4. **Demande de subvention exceptionnelle – Association sportive VERSAU.**

### **POINT 1 : Dénomination de voirie.**

Vu le code général des collectivités

Vu le code de l'urbanisme

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs voiries ont été dénommées.

Toute habitation doit être identifiée géographiquement, il est proposé au Conseil Municipal de créer le nom de la rue dénommée ci-après afin que le cadastre puisse faire figurer ce nom au plan cadastral.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, voté à l'unanimité :

- Décide,
  - De créer les noms de :
    - Impasse des Gerberas
    - Impasse des Tournesols
    - Impasse des Poinsettias
    - Place des Anciens Combattants
    - Impasse des Mimosas
  - 1. (plans cadastraux ci-joint),
  - Et que celles-ci apparaissent sur le plan cadastral.
- Charge Madame le Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents inhérents à ce dossier.

**Vote : Pour : 16**

## **POINT 2 : Révision du règlement intérieur de la garderie.**

Madame le Maire donne la parole à Madame Philomène BOURGEOIS qui informe le Conseil Municipal des horaires et des tarifs de la garderie municipale « Les Bambins » fixés à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Philomène BOURGEOIS propose de modifier l'article 4-2 « Facturation de la Garderie périscolaire » à savoir remplacer : la facturation se fait à chaque fin de période, sauf pour la 5ème période, plus longue, qui sera facturée en 2 temps, soit 6 périodes.

Madame le Maire propose de débattre sur l'augmentation des tarifs de la garderie.  
Il est décidé de ne pas faire d'augmentation pour l'année 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- De modifier l'article 4-2 « Facturation de la Garderie périscolaire » à savoir remplacer : La facturation se fait à chaque fin de période, soit 5 fois par an **par** La facturation se fait à chaque fin de période, soit 5 fois par an sauf pour la dernière période qui sera facturée en 2 fois.

De maintenir le tarif de la garderie pour l'année 2024-2025 à 1,30€ le matin, 1,30€ le midi, 1,30€ le soir de 16h30 à 17h30 et à 2,30€ le soir de 16h30 à 18h15.

**Vote : Pour : 16**

## **POINT 3 : Convention de financement du fond d'innovation pédagogique dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de refondation.**

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles volontaires.

La convention présentée a pour objet d'organiser les modalités de soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'État et la commune en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique.

Elle prend effet à la date de sa signature pour une durée d'un an, avec reconduction tacite jusqu'à l'exécution complète des dépenses, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

Les écoles ne disposant pas de la personnalité juridique et financière permettant de percevoir une subvention, les crédits de l'État sont versés à la Ville, qui prend en charge les dépenses liées à la réalisation du projet. Les acquisitions opérées intègrent ainsi le patrimoine de la Ville.

L'appel à projet est ouvert pour une période longue, jusqu'au 31 décembre 2026. Une convention cadre est donc nécessaire pour sécuriser le partenariat entre l'Éducation Nationale et la Ville et organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique.

Chaque projet validé relevant de la collectivité fera l'objet d'un avenant à la convention cadre qui précisera le nom de l'école bénéficiaire, le montant global de la subvention allouée ainsi que la typologie des dépenses prévues.

Dès signature de l'avenant, l'Etat s'engage à verser à la collectivité une somme correspondant à une avance de 30 % de participation du projet validé. Il est procédé au versement du solde de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses.

Après en avoir lu la convention et délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec l'Education nationale ;
- Autorise Mme le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

**Vote : Pour : 16**

#### **POINT 4 : Demande de subvention exceptionnelle – Association Sportive VERSAU.**

L'association Sportive VERSAU sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Commune de Saint-Sauveur pour acquisition d'une cage amovible et du système de lestage à roue pour le terrain de football situé sur la commune.

Cette demande, transmise via un dossier de demande exceptionnelle au titre de l'année 2024, est motivée par des raisons de sécurité pour les usagers et les licenciés notamment au regard de la vétusté du matériel existant,

Le coût total de l'opération supportée par l'association sportive s'élève à 4987,64 € TTC. La commune de Saint-Sauveur est sollicitée à hauteur de 2500 €,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en faveur de l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2500 € en faveur de l'association VERSAU au titre de l'opération précitée,

- **DE CHARGER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à

compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Vote : Pour : 16**

### **POINT DIVERS :**

#### **● Elections Européennes**

Mme Le Maire informe que l'installation de la salle des élections à savoir la salle multi-activités se fera le jeudi 06/06/2024 au matin.

Le tableau des permanences est à finaliser.

Il y aura 4 tables de dépouillement avec 4 scrutateurs + 1 personne.

#### **● CHIVI**

Mme Le Maire informe de la création d'une blanchisserie et d'une cuisine centrale à Saint-Sauveur.

Une demande a été faite pour la réfection de la route de l'impasse du pont de beauvoir. Les frais engendrés seront repartis :

- 20% de prise en charge par la commune
- 50% de prise en charge par le département (40 000€ nous sont alloués par le département dès à présent pour engager les premières dépenses.
- 30% de prise en charge par l'intercommunalité ou l'état

#### **● Adressage**

M. Feugier informe qu'il va y avoir une réunion avec la personne en charge de l'adressage et la poste afin de faire le point.

#### **● Groupe de travail « Énergies renouvelables »**

Réunion le lundi 24 juin 2024 à 18H30

#### **● Travaux**

M. Michel Chaloin fait un point sur les différents travaux en cours :

- Travaux au rond-point d'Intermarché : La commune va laisser l'éclairage toute la nuit.
- Le 13/06/2024 les travaux pour la triennial démarre, Route de la Croix de May.

#### **● Job d'été**

Mme Philomène Bourgeois nous informe que la commission s'est réunie pour les six dossiers et que les six candidats ont été retenus.

Ils vont être contactés.

● **CCAS / Associations**

Mme Anne De Castro nous communique les dates des prochaines réunions :

- Le 19/06/2024 : Commission association
- Le 20/06/2024 : Commission CCAS
- Le 06/09/2024 : Forum des associations à Saint-Vérand

● **RH**

M. Jean-Luc Tournier nous communique la date de la prochaine réunion :

- Le mercredi 12/06/2024 à 15H30 : Réunion sur la règlementation du travail.

● **Moustique Tigre**

- Possibilité de faire une réunion publique pour un montant de 500€ avec une personne.
- La mairie de Bourg de Péage a fait intervenir FREDON qui a organisé une réunion publique ainsi que M. TARDY qui a fait un atelier sur la fabrication de pièges artisanaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance,  
Christophe MOCELLIN



Madame le Maire,  
Marie-Jeanne DABADIE

